

# Rapport annuel d'activité

Année 2012

Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire

C/O DGPR – La Grande Arche – 92055 La Défense Cedex

Tel : 01 40 81 89 75 / Fax : 01 40 81 20 85 / courriel : [hctisn@gmail.com](mailto:hctisn@gmail.com) / [www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)



## Sommaire

<b><u>1</u></b>	<b><u>EDITORIAL DU PRESIDENT</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>2</u></b>	<b><u>FONCTIONNEMENT DU HAUT COMITE</u></b>	<b><u>4</u></b>
2.1	LES MISSIONS CONFIEES AU HAUT COMITE .....	4
2.2	LA COMPOSITION DU HAUT COMITE AU 31 DECEMBRE 2012.....	4
2.3	UNE ORGANISATION ET DES REGLES DE FONCTIONNEMENT DU HCTISN ADAPTEES .....	7
2.4	LES MOYENS DONT DISPOSE LE HAUT COMITE .....	7
<b><u>3</u></b>	<b><u>L'ACTIVITE DU HAUT COMITE EN 2012</u></b>	<b><u>8</u></b>
3.1	LES TRAVAUX DU GT AUDITS .....	8
3.2	LA CREATION ET LE DEBUT DES TRAVAUX DU GT CIGEO .....	10
3.3	RENCONTRE D'UNE DELEGATION DU HAUT COMITE ET DE L'OPECST AVEC UNE DELEGATION RUSSE.....	11
3.4	LES REUNIONS PLENIERES DU HAUT COMITE EN 2012 .....	11
3.5	LA CREATION DU PORTAIL INTERNET.....	12
3.6	VISITES ET DEPLACEMENTS DU HAUT COMITE SUR LE TERRAIN EN 2012 .....	13
3.7	LES TRAVAUX ANCCLI/ACN .....	17
3.8	LES AUTRES PARTICIPATIONS DU HAUT COMITE EN 2012 .....	18
<b><u>4</u></b>	<b><u>CONCLUSION ET PERSPECTIVES</u></b>	<b><u>19</u></b>
<b><u>5</u></b>	<b><u>ANNEXE</u></b>	<b><u>20</u></b>
	<b><u>GLOSSAIRE</u></b>	<b><u>20</u></b>

## 1 Editorial du Président

Pour cette quatrième année de fonctionnement du Haut comité, que j'ai le plaisir de présider depuis son installation en juin 2008, je tiens à saluer la capacité du Haut comité à susciter la réflexion et le dialogue avec toutes les parties prenantes concernées sur des sujets techniques, complexes et difficiles touchant aux risques liés aux installations nucléaires.

Ce fut le cas lors de l'élaboration du rapport intitulé « contribution du HCTISN à la démarche relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima », adopté le 13 décembre 2012 à l'unanimité des membres du Haut comité présents.

C'est également dans cet esprit que les travaux du groupe de travail consacré au projet Cigéo de stockage de déchets radioactifs en couche géologique profonde ont débuté pour aboutir à l'élaboration et l'adoption d'un rapport préalable au débat public prévu en 2013 sur ce sujet majeur. Ces travaux ont d'ailleurs été confortés par une nouvelle saisine du Haut comité, celle de la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho, le 3 décembre 2012, sur ces questions.

Outre ces deux projets majeurs, l'année 2012 a été l'occasion pour le Haut comité de développer les échanges de terrain et plusieurs déplacements de délégations du Haut comité ont été organisés en 2012, en France mais également à l'étranger. Ainsi, sous l'égide du Haut comité, quatre tables rondes pluralistes sur le thème des facteurs sociaux, organisationnels et humains et du recours à la sous-traitance dans les installations nucléaires ont été organisées à proximité de quatre sites nucléaires (site EDF de Flamanville, site AREVA de La Hague, site EDF de Golfech, site CEA de Cadarache). Une délégation du Haut comité s'est rendue en Russie du 1<sup>er</sup> au 6 avril 2012 pour visiter les installations nucléaires du site de Tomsk en Russie, visite initialement prévue en 2010 dans le cadre des travaux sur la transparence du cycle du combustible et qui avait été annulé à la dernière minute.

Enfin, la création du portail internet, hébergé sur le site internet du Haut comité, se met progressivement en place, en tenant compte des recommandations émises par le Haut comité en 2010.

C'est bien grâce à l'implication des membres du Haut comité, soutenue par son secrétariat, assuré par la petite équipe de la Mission de la sûreté nucléaire et de la radioprotection (MSNR) en sus de ses missions propres, que ces travaux et activités, retracés dans le présent rapport d'activité, ont pu être assumés. Je les en remercie tous très chaleureusement.



Henri REVOL – Président du HCTISN

## 2 Fonctionnement du Haut comité

### 2.1 Les missions confiées au Haut comité

C'est la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire qui a créé le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et en a défini les missions et le mode de fonctionnement.

Ainsi, aux termes de l'article 24 de la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, aujourd'hui codifié<sup>1</sup> à l'article L. 125-34 du code de l'environnement, « *le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire est une instance d'information, de concertation et de débat sur les risques liés aux activités nucléaires et l'impact de ces activités sur la santé des personnes, sur l'environnement et sur la sécurité nucléaire. A ce titre, le haut comité peut émettre un avis sur toute question dans ces domaines, ainsi que sur les contrôles et l'information qui s'y rapportent. Il peut également se saisir de toute question relative à l'accessibilité de l'information en matière de sécurité nucléaire et proposer toute mesure de nature à garantir ou à améliorer la transparence en matière nucléaire.*

*Il peut enfin être saisi par les ministres chargés de la sûreté nucléaire, par les présidents des commissions compétentes de l'Assemblée nationale et du Sénat, par le président de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, par les présidents des commissions locales d'information ou par les exploitants d'installations nucléaires de base sur toute question relative à l'information concernant la sécurité nucléaire et son contrôle. »*

Pour l'exercice de ses missions, et conformément à l'article 25 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-35 du code de l'environnement, « *le Haut comité peut faire réaliser des expertises nécessaires à l'accomplissement de ses missions et organiser des débats contradictoires.* » Cet article prévoit également que « *les personnes responsables d'activités nucléaires, l'Autorité de sûreté nucléaire ainsi que les autres services de l'Etat concernés communiquent au Haut comité tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions.* »

En outre, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs confie également au Haut comité, par son article 10, le soin d'organiser périodiquement des concertations et des débats concernant la gestion durable des matières et des déchets nucléaires radioactifs.

### 2.2 La composition du Haut comité au 31 décembre 2012

M. Henri Revol est le président du Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire.

La composition du Haut comité est fixée par la loi du 13 juin 2006 modifiée relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire et par l'article L.125-37 du code de l'environnement. Conformément à ces dispositions, le Haut comité est une instance plurielle, composée d'une quarantaine de membres<sup>2</sup>, répartis en 7 collèges de la façon suivante :

<sup>1</sup> Ordonnance n° 2012-6 du 5 janvier 2012 modifiant les livres I<sup>er</sup> et V du code de l'environnement.

<sup>2</sup> En application du décret n° 2010-277 du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, un membre suppléant est nommé pour chaque membre titulaire, à l'exception des membres du collège des personnalités choisies.

1° Collège des parlementaires :

- Monsieur Claude GATIGNOL<sup>3</sup>, député de la Manche ;
- Monsieur Jean-Yves LE DEAUT<sup>4</sup>, député de Meurthe et Moselle ;
- Monsieur Roland COURTEAU, sénateur de l'Aude ;
- Monsieur Bruno SIDO, sénateur de la Haute-Marne.

2° Collège des représentants des commissions locales d'information :

- Monsieur Alexis CALAFAT, Président de la CLI de Golfech, suppléant Monsieur Gilbert ABARNOU, membre de la CLI de Golfech ;
- Monsieur Jean-Claude DELALONDE, Président de l'ANCCLI, membre de la CLI de Gravelines, suppléant Monsieur Roméo RAGAZZO, membre de la CLI de Gravelines ;
- Monsieur Michel LAURENT, Président de la CLI de Flamanville, suppléant Monsieur Claude HALBECQ, membre des CLI de Flamanville, du centre de stockage de la Manche et de La Hague ;
- Monsieur Jacques MAUGEIN, membre de la CLIN du Blayais, suppléant Monsieur Florion GUILLAUD, membre de la CLIN du Blayais ;
- Monsieur David ROS, vice-président de la CLI de Saclay et membre de la commission d'information du centre CEA de Bruyères-le-Châtel, suppléante Madame Chantal RIGAL, membre de la CLI de Saclay ;
- Madame Monique SENE, vice-présidente de l'ANCCLI, suppléant Monsieur Jean-Pierre CHARRE, membre de la CLI de Marcoule.

3° Collège des représentants d'associations de protection de l'environnement et d'associations mentionnées à l'article L. 1114-1 du code de la santé publique :

- Monsieur Pierre BARBEY, représentant l'association pour le contrôle de la radioactivité dans l'ouest (ACRO), suppléant Monsieur Yannick ROUSSELET, représentant l'association Greenpeace France ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS, représentant l'association Robin des Bois, suppléante Mademoiselle Charlotte NITHART, représentant l'association Robin des Bois ;
- Madame Elise CHAMPEAU<sup>5</sup>, représentant l'association MANES, suppléant Monsieur Didier LIQUIERE, représentant l'association MANES ;
- Madame Christine GILLOIRE, représentant la Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement (FNE), suppléant Monsieur Jean-Paul LACOTE, représentant France Nature Environnement (FNE) ;
- Monsieur Henri JOYEUX, représentant l'union nationale des associations familiales (UNAF), suppléante Madame Dominique ALLAUME-BOBE, représentant l'UNAF ;
- Monsieur Simon SCHRAUB, représentant la Ligue nationale contre le cancer (LNC), suppléant Monsieur Yves KESSLER, représentant la LNC.

4° Collège des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires :

- Monsieur Bernard BIGOT, représentant le CEA, suppléant Monsieur Hervé BERNARD ;
- Monsieur Bruno CAHEN, représentant l'ANDRA, suppléant Monsieur Fabrice BOISSIER ;
- Monsieur Jean-Yves DEVAUX, Chef du service de médecine nucléaire et de biophysique de l'hôpital Saint-Antoine à Paris, suppléant Monsieur Olivier MUNDLER ;
- Monsieur Jean-Claude GODIN, représentant l'association Ressources, suppléant Monsieur Jean-René CARAMELLE ;

<sup>3</sup> Jusqu'au 20 juin 2012, date à laquelle il a cessé ses fonctions de député de la Manche

<sup>4</sup> Jusqu'au 6 septembre 2012, date à laquelle ont été nommés les nouveaux députés siégeant au Haut comité

<sup>5</sup> Jusqu'au 22 mars 2012, date à laquelle Mme Champeau a démissionné du Haut comité pour raison de santé

- Monsieur Philippe KNOCHE, représentant la société AREVA, suppléant Monsieur Jean-Luc ANDRIEUX ;
- Monsieur Henri PROGLIO, représentant Electricité de France (EDF), suppléant Monsieur Jean TANDONNET.

5° Collège des représentants d'organisations syndicales de salariés représentatives :

- Monsieur Edouard CAHEN, représentant la CGT-FO, suppléant Monsieur Yann THIEBAUT ;
- Monsieur Philippe CASANOVA, représentant le CFE-CGC ;
- Monsieur Gilles COMPAGNAT, représentant la CFDT, suppléant Monsieur Paul AUGUSTE ;
- Monsieur Michel LALLIER, représentant la CGT, suppléant Monsieur Bruno BLANCHON ;
- Monsieur Pierre-Yves MONTELEON, représentant la CFTC, suppléant Monsieur Bernard MERTEN ;
- Monsieur Pierre POCHITALOFF, représentant le SPAEN-UNSA, suppléant Monsieur Jacques SIMON.

6° Collège des personnalités choisies en raison de leur compétence scientifique, technique, économique ou sociale, ou en matière d'information et de communication, dont trois désignées par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques, une par l'Académie des sciences et une par l'Académie des sciences morales et politiques :

- Madame Saida LAAROUCHI ENGSTRÖM ;
  - Monsieur Jean-Paul MINON ;
  - Monsieur Francis SORIN ;
  - Monsieur Alain-Jacques VALLERON, désigné par l'Académie des sciences ;
  - Monsieur Marcel BOITEUX, désigné par l'Académie des sciences morales et politiques ;
  - Monsieur Henri REVOL, désigné par le Premier ministre.
- désignés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques ;

7° Collège des représentants de l'Autorité de sûreté nucléaire, des services de l'Etat concernés et de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire :

- Monsieur Jean-Denis COMBREXELLE, directeur général du travail, suppléant Monsieur Thierry LAHAYE ;
- Monsieur Bernard DUPRAZ, délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la défense, suppléant Monsieur Alain-Jacques GIRARD ;
- Monsieur Jean-Paul KHIL, directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises, suppléant Monsieur Marc LEURETTE ;
- Monsieur André-Claude LACOSTE<sup>6</sup>, président de l'Autorité de sûreté nucléaire, suppléant Monsieur Philippe JAMET ;
- Monsieur Laurent MICHEL<sup>7</sup>, directeur général de la prévention des risques, suppléant Monsieur Jérôme GOELLNER ;
- Monsieur Jacques REPUSARD, directeur général de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire, suppléant Monsieur François ROLLINGER.

Conformément à l'article 26 de la loi du 13 juin 2006, aujourd'hui codifié à l'article L. 125-38 du code de l'environnement, les membres du Haut comité, à l'exception des représentants des personnes responsables d'activités nucléaires, ont fait une déclaration mentionnant leurs liens, directs ou indirects, avec les entreprises ou organismes dont l'activité entre dans la compétence du Haut comité. Ces déclarations sont rendues publiques via le site internet du Haut comité<sup>8</sup>.

<sup>6</sup> Jusqu'au 12 novembre 2012, date à laquelle il a cessé d'exercer ses fonctions au sein de l'ASN

<sup>7</sup> Jusqu'au 19 décembre 2012, date à laquelle il a cessé d'exercer ses fonctions au sein de la DGPR

<sup>8</sup> Ce document reste à produire pour les membres plus récents.

## **2.3 Une organisation et des règles de fonctionnement du HCTISN adaptées**

L'organisation des travaux du HCTISN est conçue afin de permettre un mode de travail et d'action placé sous le double signe de l'écoute des attentes du public et de la réactivité face à l'actualité.

Cette organisation est encadrée par le décret du 16 mars 2010 relatif au Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire, complété par l'adoption, en 2010, d'un règlement intérieur du HCTISN.

Un bureau du Haut comité est chargé d'assister le président du Haut comité dans ses fonctions et la définition de méthodes de travail, tant dans la préparation et l'organisation des réunions que dans l'élaboration des avis et rapport du Haut comité.

Le bureau est composé des personnalités suivantes :

- Monsieur le Député Claude GATIGNOL (collège des parlementaires) ;
- Madame Monique SENE (collège des commissions locales d'information) ;
- Monsieur Jacky BONNEMAINS (collège des associations) ;
- Monsieur Jean-Luc ANDRIEUX (collège des responsables d'activités nucléaires) ;
- Monsieur Michel LALLIER (collège des organisations syndicales) ;
- Monsieur Henri REVOL (collège des personnalités qualifiées) ;
- Monsieur André-Claude LACOSTE (collège « Etat »).

Le Haut comité se réunit régulièrement en séance plénière et, lorsque l'actualité l'exige, il se réunit de manière extraordinaire. Lorsque des sujets exigent des travaux approfondis, des groupes de travail, pilotés par l'un de ses membres, peuvent être constitués pour les traiter. Pour ses travaux, le Haut comité peut réaliser des auditions et des visites d'installations (industrielles ou médicales).

## **2.4 Les moyens dont dispose le Haut comité**

Le Haut comité dispose d'un budget annuel de 150 000 € inscrit au budget de l'Etat (cf. programme 181 relatif à la prévention des risques). Il dispose également du support technique du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, et plus particulièrement au travers la mission sûreté nucléaire (MSNR) qui assure le secrétariat technique du Haut comité.

Le Haut comité dispose d'un site internet ([www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)) sur lequel il rend public l'ensemble de ses travaux et avis. En particulier, chaque réunion plénière fait l'objet d'un compte rendu détaillé qui est mis en ligne sur ce site. Il en est de même pour les présentations faites au cours de ces réunions plénieress.

### 3 L'activité du Haut comité en 2012

En 2012, les travaux menés par le Haut comité se sont inscrits dans la continuité de ceux initiés en 2011 à la suite de l'accident de Fukushima :

- les travaux du GT Audits, initiés au lendemain de la catastrophe de Fukushima se sont approfondis, notamment sous l'angle des facteurs sociaux, organisationnels et humains ;
- une réunion plénière extraordinaire a été organisée un an après l'accident de Fukushima pour faire un point de la situation à Fukushima un an après la catastrophe ainsi qu'un bilan des suites données en France, en Europe et dans le monde pour tirer toutes les leçons de cet accident.

L'année 2012 a été l'occasion pour le Haut comité de s'investir à nouveau sur les sujets liés à la gestion des déchets radioactifs et notamment sur le projet de stockage géologique Cigéo, dont le processus conduisant à son autorisation de création doit débuter en 2013 avec l'organisation d'un débat public. A cette fin, un groupe de travail dédié a été créé afin de produire un rapport préalable à la tenue du débat public Cigéo. Ce rapport est destiné à éclairer la population et le public sur l'inventaire des déchets pris en compte pour Cigéo ainsi que sur la transparence du processus décisionnel conduisant aujourd'hui à la définition de ce projet. Ces travaux ont d'ailleurs été confortés par la saisine du 3 décembre 2012 de la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho sur ces questions.

C'est également en 2012 que la visite des installations nucléaires du site de Tomsk en Russie, initialement prévue en 2010 dans le cadre des travaux sur la transparence du cycle du combustible, mais annulé à la dernière minute, a pu être organisée du 1<sup>er</sup> au 6 avril 2012.

En 2012, quatre réunions plénières ont été organisées, au cours desquelles des sujets d'intérêts majeurs concernant le domaine nucléaire ont pu être approfondis. C'est aussi à l'occasion de ces réunions plénières que des points d'information spécifiques sont effectués sur des sujets qui ont pu faire l'objet de questionnements médiatiques, comme ce fut le cas pour l'incident survenu à Penly le 5 avril 2012, ou encore celui de Fessenheim du 5 septembre 2012.

#### 3.1 *Les travaux du GT Audits*

Le 11 mars 2011, le Japon a été frappé par un séisme puis un tsunami d'une ampleur exceptionnelle. Au bilan humain extrêmement élevé et aux dégâts matériels immenses, s'est ajouté un accident nucléaire touchant la centrale de Fukushima Daiishi. La perte des sources électriques externes puis la perte du refroidissement des réacteurs 1 à 4 et des piscines de combustibles usés ont conduit à une fusion des coeurs des réacteurs 1 à 3 et à des rejets radioactifs dans l'environnement, avec notamment une quinzaine d'épisodes de rejets discontinus entre le 12 et le 25 mars 2011.

Par lettre du 25 mars 2011, les ministres Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Eric BESSON ont saisi le Haut comité afin qu'il contribue à chacune des étapes de la démarche conduite par l'ASN relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima. Afin de répondre à cette saisine, le Haut comité a décidé de constituer, en son sein, un groupe de travail dédié à ce sujet, dans lequel les différentes sensibilités sont représentées, piloté par M. Gilles COMPAGNAT (collège des organisations syndicales). Durant l'année 2011, les travaux du GT ont conduit à la publication de l'avis n° 4 du 3 mai 2011 du Haut comité sur le cahier des charges des évaluations complémentaires de sûreté et à l'élaboration d'un rapport d'étape des travaux, destiné à l'ASN pour prise en compte dans son rapport et ses conclusions sur les évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires en France.

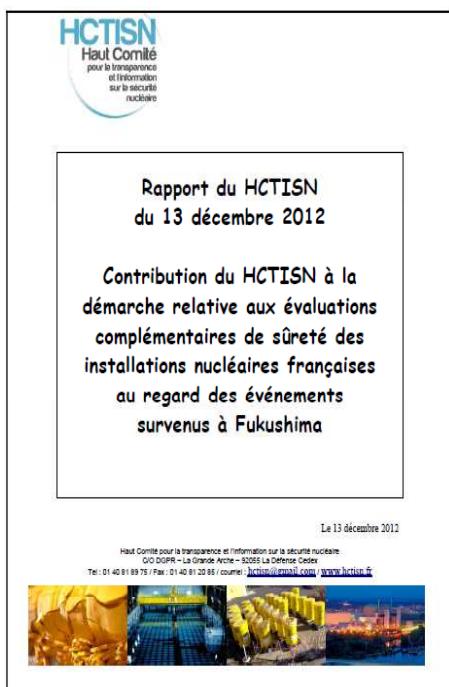
L'année 2012 a été consacrée à l'approfondissement des questions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains et aux conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance. Pour ce faire, le groupe de travail a entendu les trois principaux exploitants nucléaires (EDF, AREVA et CEA) sur leur politique industrielle en matière de sous-traitance et a poursuivi les auditions d'experts sur ces thèmes.

De plus, le Haut comité a organisé des rencontres sur site, en lien étroit avec la CLI dont relève le site, afin de mieux connaître et apprécier comment sont traités ces sujets au niveau local. Afin d'assurer une cohérence d'approche pour chacune des rencontres, un cahier des charges des rencontres sur site, a été élaboré par le GT. Ce cahier des charges préconisait notamment l'organisation de rencontres sur plusieurs sites EDF, un site CEA et un site AREVA.

Ainsi, pour chacune des rencontres, une table ronde présidée par le Haut comité et réunissant les représentants de la direction du site, de la médecine du travail (y compris pour les prestataires et sous-traitants), du personnel (y compris pour les entreprises prestataires et sous-traitantes...), de l'inspection du travail, de l'ASN a été organisée. L'objectif de celles-ci était de mieux comprendre l'organisation et la politique mise en œuvre par le site nucléaire sur ces questions et de recueillir le témoignage de ces représentants par leur participation aux discussions et débats.

Quatre rencontres ont ainsi été organisées, la première sur le site EDF de Flamanville le 24 janvier 2012, la deuxième sur le site AREVA de La Hague le 25 janvier 2012, la troisième sur le site EDF de Golfech les 6 et 7 juin 2012 et la dernière sur le site CEA de Cadarache les 17 et 18 octobre 2012.

Le rapport, intitulé « Contribution du HCTISN à la démarche relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima » est l'aboutissement des travaux conduits par ce groupe de travail. Il a été adopté à l'unanimité lors de la séance plénière du HCTISN du 13 décembre 2012.



Contribution du HCTISN à la démarche relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima

Parmi les observations et recommandations relevées par le Haut comité, on retiendra que la démarche d'évaluation complémentaire de sûreté est la première étape du long processus de retour d'expérience de l'accident de Fukushima aux niveaux national, européen et international. On retiendra également que le public a été informé de manière satisfaisante sur le processus d'évaluation complémentaire de sûreté mis en œuvre en France, notamment grâce à une communication active et rythmée selon l'avancement du processus.

Les observations et recommandations listées dans ce rapport peuvent utilement servir les travaux en cours au sein du comité d'orientation des facteurs sociaux, organisationnels et humains (CoFSOH) que pilote l'ASN, et dans lequel le Haut comité est présent.

Ce rapport a été remis à la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie début janvier 2013. Il a fait l'objet d'une présentation ouverte à la presse lors de l'audition organisée par l'OPECST le 28 février 2013.

### **3.2 *La création et le début des travaux du GT Cigéo***

Au cours de la réunion plénière du 21 juin 2012, un point de l'ordre du jour a été consacré à la préparation par l'ANDRA du prochain débat public Cigéo. A l'issue des discussions et échanges qui ont suivi cette présentation, le président du Haut comité a souhaité que le HCTISN s'investisse sur ce sujet et a confié au bureau du HCTISN le soin de lui faire des propositions.

A cette fin, le bureau du Haut comité s'est réuni le 17 juillet 2012 et a proposé qu'un nouveau groupe de travail soit constitué afin de travailler sur ces questions. Piloté par Mme Christine GILLOIRE (collège des associations), ce groupe de travail a pour mission d'établir un rapport du Haut comité préalable au débat public prévu sur le projet de stockage géologique profond, portant sur la transparence du processus décisionnel qui conduit aujourd'hui au projet de stockage géologique ainsi que sur l'inventaire des déchets destinés à Cigéo.

Par lettre du 3 décembre 2012, la ministre de l'environnement, du développement durable et de l'énergie Delphine Batho a saisi le HCTISN afin qu'il établisse un rapport clarifiant et faisant l'état des lieux sur, d'une part, les questions relatives à l'inventaire des déchets radioactifs pris en compte par le projet Cigéo et, d'autre part, sur la transparence du processus décisionnel qui conduit aujourd'hui à la définition du projet Cigéo. Cette saisine est ainsi venue conforter les travaux du GT Cigéo déjà structurés selon ce cadre.

Les travaux du GT Cigéo ont commencé en septembre 2012 avec une série de réunions consacrées à l'audition des différents acteurs concernés. En 2012, ont ainsi été auditionnés par le GT Cigéo des acteurs majeurs tels que M. Christian Bataille, député du Nord et rapporteur de la loi dite « Bataille » du 30 décembre 1991, l'Andra, maître d'ouvrage du projet Cigéo, l'ASN et l'IRSN.

Les travaux de ce GT se poursuivront début 2013 afin que le rapport du Haut comité répondant à la saisine de la ministre puisse être disponible dès le début du débat public qui sera organisé sur le projet Cigéo.

### **3.3 Rencontre d'une délégation du Haut comité et de l'OPECST avec une délégation russe**

Le 29 juin 2012, une délégation russe a été reçue à Paris par le Haut comité et l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) au cours d'une réunion de travail dans les locaux de l'Assemblée nationale.

Menée par Mme Tatiana ELFIMOVA, secrétaire d'Etat, vice-directrice générale de la corporation d'Etat Rosatom, la délégation russe était composée de représentants de la Douma, du Conseil de la Fédération (sénat russe), de l'assemblée législative de Krasnoyarsk, dont son président, ainsi que de filiales de Rosatom, dont l'opérateur national pour la gestion des déchets radioactifs, récemment créé.

Cette rencontre s'inscrivait dans le cadre de la politique de développement d'un cycle complet de gestion du combustible nucléaire sur le sol russe (avec de nombreuses installations prévues dans la région de Krasnoyarsk), et faisait suite à des visites réalisées les jours précédents sur les installations AREVA de Méloix et de La Hague.

Les échanges ont principalement porté sur la question des déchets radioactifs, particulièrement ceux issus des combustibles usés, à l'heure où la Russie s'apprête à se doter d'une nouvelle loi en la matière. Ont notamment été abordés :

- l'historique du processus français ayant conduit aux choix concernant le stockage en couche argileuse profonde ;
- la question de la responsabilité (contrairement à la France, où les producteurs sont responsables de leurs déchets sans limite de durée, la Russie a choisi de transférer la responsabilité des déchets à l'Etat) ;
- la question de la réversibilité des stockages, et du choix entre stockage et entreposage pérenne ;
- la transparence vis-à-vis du public, et les débats qui ont encore lieu concernant ces choix.

### **3.4 Les réunions plénières du Haut comité en 2012**

Le Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire a tenu, en 2012, quatre réunions plénières ordinaires et une réunion plénière extraordinaire. Chaque réunion plénière est précédée d'une réunion de bureau au cours de laquelle est notamment arrêté l'ordre du jour de la réunion plénière.

#### **3.3.1 Réunions plénières ordinaires**

Au cours des réunions plénières ordinaires, les sujets suivants ont ainsi été examinés :

- Rapport de la Cour des comptes du 31 janvier 2012 sur les coûts de production de l'électricité nucléaire ;
- Rapport de la commission « Energie 2050 » du 13 février 2012 ;
- Rapport INSERM-IRSN du 4 janvier 2012 sur les leucémies infantiles près des centrales nucléaires ;
- Baromètre IRSN 2011 publié le 26 janvier 2012 ;
- Plan national d'actions 2011 – 2015 pour la gestion du risque radon ;
- Synthèse des rapports des travaux Anccli-ACN ;
- Rapport d'activité 2011 de l'ASN et des suites données à son rapport et son avis sur les évaluations complémentaires de sûreté ;
- Inventaire national des matières et déchets radioactifs, édition 2012 ;

- Actions menées sur la surveillance environnementale (eaux souterraines) autour des dépôts de cendres (EDF) ;
- Rapport de la commission nationale d'évaluation du financement des charges de démantèlement des INB et de gestion des combustibles usés et des déchets radioactifs ;
- Eléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire, établis par l'ASN dans le cadre des travaux du CODIRPA menés depuis 2005 ;
- Utilisation des rayonnements ionisants en radiologie interventionnelle (état des lieux).

A l'occasion de ces réunions plénieress, les thématiques qui ont fait l'objet de questionnement ou de débat voire d'agitation médiatique font l'objet d'un traitement particulier afin de permettre aux membres du Haut comité de disposer des informations pertinentes. Ainsi, des points d'information spécifiques ont été présentés pour :

- l'événement survenu à Penly le 5 avril 2012 (défaillance d'une pompe primaire ayant entraîné un début d'incendie et un arrêt automatique du réacteur) lors de la réunion plénière du 21 juin 2012 ;
- les défauts constatés sur les cuves de réacteurs en Belgique et les vérifications faites sur les réacteurs français, lors de la réunion plénière du 4 octobre 2012 ;
- l'incident survenu le 5 septembre 2012 à Fessenheim (dégagement de vapeur d'eau et d'eau oxygénée d'un réservoir de préparation de réactifs ayant conduit à des irritations cutanées sur 2 intervenants), lors de la réunion plénière du 4 octobre 2012.

Les présentations projetées lors des réunions plénieress, ainsi qu'un compte rendu des réunions plénieress sont mises en ligne sur le site internet du Haut comité ([www.hctisn.fr](http://www.hctisn.fr)).

### **3.3.2 – Réunion plénière extraordinaire**

Un an après la catastrophe naturelle qui a entraîné l'accident de la centrale de Fukushima Daiichi, le Haut comité a souhaité organiser une réunion plénière extraordinaire entièrement consacrée à la situation au Japon et les suites qui ont été données. A titre exceptionnel, cette réunion extraordinaire a été ouverte à la presse.

Au cours de cette réunion, un représentant de l'ambassade du Japon, avec un exposé empreint d'une très grande dignité, a rappelé les conséquences générales du séisme et du tsumani ravageurs (bilan matériel, humain, conséquences économiques, politiques, énergétiques...) ainsi que les conséquences de l'accident de la centrale de Fukushima. Des exposés de l'ASN, de l'IRSN, et d'autres intervenants sont venus résumer la situation à Fukushima un an après et les suites données à cet accident en France, en Europe ainsi qu'au sein de l'AIEA.

## **3.5 La création du portail internet**

Dans son rapport rendu à M. le ministre d'Etat le 7 novembre 2008, le Haut comité a constaté qu'il existait, en ce qui concerne la surveillance de l'impact environnemental des installations nucléaires, une information abondante et diversifiée, souvent disponible depuis longtemps. Elle est cependant éparses, disparate, compartimentée et souvent difficile d'accès pour le public.

En conséquence, le Haut comité a recommandé la création d'un portail internet facilitant l'accès du public aux informations relatives au suivi radioécologique des sites nucléaires. Dans ce contexte, il a mis en place un groupe de travail, présidé par M. Jacky BONNEMAINS (collège des associations), qui s'est réuni à plusieurs reprises en 2009 et 2010. Ses conclusions et propositions de suites à donner ont été présentées au cours de la réunion plénière du Haut comité du 29 avril 2010.

En particulier, le GT a défini le contenu de la carte d'identité de chaque site abritant une ou plusieurs INB telle qu'elle devrait être affichée sur le portail internet du Haut Comité, configuré pour permettre l'accueil de ce portail.

Le 9 mai 2012, à l'invitation du secrétaire général du Haut comité, l'ensemble des exploitants nucléaires ont été sollicités afin qu'ils établissent la carte d'identité de leur site nucléaire, conformément aux modèles de document établi par le GT. Au 31 décembre 2012, tous les sites simples<sup>9</sup> disposent d'une fiche d'identité à jour et disponible sur le site internet du Haut comité<sup>10</sup>. L'année 2013 sera consacrée à la mise en ligne des cartes d'identité concernant les sites complexes<sup>11</sup>, ainsi que des fiches thématiques préconisées par le GT portail.



### 3.6 Visites et déplacements du Haut comité sur le terrain en 2012

L'année 2012 a été marquée par un nombre de déplacements et de visite terrain important, en France mais également à l'étranger.

#### 3.6.1- Le déplacement d'une délégation du Haut comité en Russie du 1er au 6 avril 2012

La délégation du Haut comité était composée de :

- Henri REVOL, Membre du collège des personnalités qualifiées, président du HCTISN, Sénateur honoraire ;
- Claude GATIGNOL, Membre du collège des parlementaires, Député de la Manche
- Alexis CALAFAT, Membre du collège des commissions locales d'information, Président de la CLI et maire de Golfech
- Jacky BONNEMAINS, Membre du collège des associations de protection de l'environnement, Président de l'association Robin des Bois,
- Michel LALLIER, Membre du collège des organisations syndicales de salariés représentatives, représentant la CGT
- Michel PAYS, Directeur adjoint de la division combustible nucléaire d'EDF, désigné par les membres du collège des personnes responsables d'activités nucléaires
- Jean-Luc LACHAUME, Directeur général adjoint de l'Autorité de sûreté nucléaire, désigné par les membres du collège des administrations publiques
- Nicolas CHANTRENNE, Secrétaire général du HCTISN.

<sup>9</sup> Site simple : site sur lequel il n'y a qu'un ou deux exploitants d'installations nucléaires différents

<sup>10</sup> A l'exception de : BCOT Tricastin, CERCA, FBFC, RHF, SICN, SOMANU

<sup>11</sup> Site complexe : site sur lequel il y a plusieurs exploitants d'installations nucléaires (ex : site du Tricastin)

La délégation a rencontré les autorités russes à Moscou, au siège de la corporation d'État Rosatom, afin de recueillir leur position sur l'importation d'uranium de retraitement français, sur le statut de ces matières, et sur les questions de transparence et d'information du public.

La délégation a ensuite visité la centrale nucléaire de Beloïarsk, comportant un réacteur à neutrons rapides au sodium en fonctionnement et un autre en construction, en raison du rôle que cette filière est destinée à prendre dans le futur du cycle du combustible nucléaire. La délégation s'est ensuite rendue sur le site de Seversk, où l'uranium de retraitement français est enrichi, la France ne disposant pas d'installations pour réaliser cette opération.

Enfin, la délégation a rencontré l'autorité de sûreté nucléaire russe, ainsi que des parlementaires russes au Conseil de la Fédération (sénat russe), afin d'échanger sur les informations recueillies par le Haut comité.

Le rapport de mission rédigé à l'issue de ce déplacement a fait l'objet d'une présentation et d'un échange avec les membres du Haut comité lors de la réunion plénière du 21 juin 2013. Il a ensuite été adopté formellement par le Haut comité et mis en ligne sur le site internet du Haut comité.



Rapport de mission suite au déplacement de la délégation en Russie



Délégation du Haut comité devant le réacteur BN-600 de la centrale de Beloïarsk située dans l'Oblast de Sverdlovsk (Oural)

Les principales conclusions de cette mission sont les suivantes.

- 1) La Russie possède une vision stratégique claire de l'avenir de son industrie nucléaire. Ainsi, l'objectif de moyen terme affiché est un cycle du combustible nucléaire « fermé » grâce au développement d'un parc commercial de réacteurs à neutrons rapides intégrant les dernières avancées en matière de sûreté, fondé sur une expérience déjà longue et conséquente dans la filière sodium, et exportable à l'international. L'uranium appauvri entreposé en Russie (dont celui issu de l'uranium de retraitement français) fait partie intégrante de cette stratégie, en tant qu'une ressource future.
- 2) Pour accompagner cette stratégie, la Russie se dote progressivement d'outils nécessaires à un encadrement démocratique de l'énergie nucléaire. On peut citer les lois fédérales de 2011 relatives à la sûreté et aux déchets nucléaires (une nouvelle loi relative aux combustibles usés est également en préparation en 2012), le développement progressif d'outils d'information du public, ou encore l'intérêt des autorités russes pour l'expérience française dans ces domaines.
- 3) Outre son volet industriel, la coopération bilatérale franco-russe va croissant dans le domaine de la sûreté nucléaire, à l'image des échanges d'informations à l'occasion des évaluations complémentaires de sûreté post-Fukushima.

### **3.6.2- Organisation de 4 tables rondes sur site dans le cadre des travaux du GT Audits**

Dans le cadre des travaux du GT Audits, quatre rencontres sur site ont été organisées afin de mieux comprendre et appréhender comment les aspects relatifs aux facteurs sociaux organisationnels et humains y compris les conditions de recours aux prestataires et à la sous-traitance sont pris en compte sur les sites nucléaires. Pour chacune des rencontres, une table ronde présidée par le Haut comité et réunissant les parties prenantes concernées par ces questions de FSOH et de recours à la sous-traitance ainsi qu'une délégation de la CLI concernée a été organisée. En outre, à l'occasion de ses déplacements, la délégation du Haut comité a visité une partie du site nucléaire.

Ces rencontres ont concerné :

- le site EDF de Flamanville le 24 janvier 2012 ;
- le site AREVA de La Hague le 25 janvier 2012 ;
- le site EDF de Golfech les 6 et 7 juin 2012 ;
- le site CEA de Cadarache les 17 et 18 octobre 2012.



Table ronde site EDF de Flamanville



Visite du site de La Hague



Table ronde site EDF de Golfech



Visite du site sur le site du CEA de Cadarache

### **3.6.3- Visite d'une délégation du HCTISN au laboratoire souterrain de Bure**

Le mercredi 27 juin 2012, une délégation du HCTISN a visité le laboratoire souterrain de l'ANDRA à Bure (Meuse). Créé dans le cadre de la loi n° 91-1381 du 30 décembre 1991, ce laboratoire, creusé à 500 m de profondeur dans une couche argileuse, vise à réaliser les recherches scientifiques en vue de la réalisation d'un futur centre de stockage géologique de déchets nucléaires de haute activité et de moyenne activité à vie longue.

La délégation a également visité l'exposition "La radioactivité - de Homer à Oppenheimer", à Saudron (Haute-Marne), qui avait fait l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance plénière du 15 septembre 2011.



Visite d'une délégation du HCTISN au laboratoire souterrain de Bure

### **3.6.4- Visite du chantier ITER**

A l'occasion de la rencontre sur le site CEA de Cadarache organisée dans le cadre des travaux du GT Audits, la délégation a également pu visiter le chantier de construction de l'installation ITER et rencontrer et échanger avec les responsables de ce projet.



Rencontre de la délégation avec des responsables du projet ITER



Visite du chantier de construction de l'installation ITER

### **3.6.5- Participation à la quatrième conférence internationale sur le stockage géologique (ICGR) à Toronto**

Le président du Haut comité et le secrétaire général du Haut comité ont participé à la conférence internationale sur les stockages géologiques (ICGR<sup>12</sup>) organisée à Toronto du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2012. Cette participation a permis de disposer d'un panorama de l'état d'avancement des projets de stockage géologique de douze pays et a permis d'une part de cerner l'expression d'une préoccupation commune autour de la concertation avec les collectivités locales et le public, et d'autre part de constater que les deux seules options techniques retenues impliquaient soit l'argile (confinement assuré par la roche hôte), soit le granit (confinement assuré par la bentonite qui est aussi une argile). Ces éléments ont été exploités dans le cadre des travaux du GT Cigéo.

### **3.7 *Les travaux ANCCLI/ACN***

Depuis septembre 2009, l'ANCCLI et la Commission européenne ont ouvert un espace de dialogue européen - ACN, pour Aarhus Convention & Nuclear - sur l'application pratique de la convention d'Aarhus dans le domaine nucléaire, en partenariat notamment avec le ministère de l'environnement. En parallèle, des tables rondes européennes sont établies pour analyser des questions transversales ou de nature proprement européenne.

L'année 2012 a été l'année de conclusions des travaux. Pour ce qui concerne les travaux menés en France, Le Haut comité co-pilotait, avec l'Anccli, les travaux du GT1 portant sur le retour d'expérience du processus de sélection de sites pour les déchets FAVL, qui a remis son rapport le 15 septembre 2011. Les rapports des 2 autres groupes de travail se sont quant à eux achevés en 2012 et les conclusions de leurs travaux ont été présentées aux membres du Haut comité lors de la séance plénière du 21 juin 2012. Un rapport de synthèse retraçant les conclusions des trois groupes de travail et énumérant une série de recommandations a enfin été rédigé en juillet 2012. Le Haut comité examinera, dans le cadre de futurs travaux, les éventuelles recommandations susceptibles d'être également portées par le Haut comité. Enfin, la 4<sup>ème</sup> table ronde européenne s'est tenue les 4 et 5 décembre 2012 à Bruxelles.

### **3.8 *Les autres participations du Haut comité en 2012***

En 2012, le Haut comité, représenté par son président ou un ou plusieurs de ses membres ont participé aux réunions et rencontres suivantes :

- le président du Haut comité a présenté lors de la 24<sup>ème</sup> conférence annuelle des CLI du 12 décembre 2012 le bilan de l'activité du Haut comité pour 2012 ;
- le président du Haut comité et le pilote du GT Audits ont participé au séminaire organisé le 20 janvier 2012 par l'ANCCLI, l'IRSN, l'ASN et le HCTISN la thématique « enjeux de sûreté suite à l'accident de Fukushima » ;
- le pilote du GT Cigéo a participé au séminaire « Dialogue HAVL » organisé le 11 décembre 2012 par l'Anccli, l'IRSN et le CLIS de Bure.

En outre, le président du Haut comité est également systématiquement convié aux réunions du groupe de travail dédié à l'élaboration du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR), ainsi qu'au comité d'orientation des recherches (COR) de l'IRSN.

Enfin, le président du Haut comité et le pilote du GT Audits ont été désignés pour participer aux travaux du comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (CoFSOH), piloté par l'ASN et installé le 7 juin 2012.

---

<sup>12</sup> ICGR : international conference on geological repositories

## 4 Conclusion et perspectives

L'année 2012 a permis au Haut comité de finaliser ses travaux faisant suite à l'accident dramatique de Fukushima avec l'adoption, le 13 décembre 2012 de « la contribution du Haut comité à la démarche relative aux évaluations complémentaires de sûreté des installations nucléaires françaises au regard des événements survenus à Fukushima ». Les observations et recommandations relevées par le Haut comité sur les questions relatives aux facteurs sociaux, organisationnels et humains à cette occasion ont maintenant vocation à être versées aux travaux menés par le comité d'orientation sur les facteurs sociaux, organisationnels et humains (CoFSOH), piloté par l'ASN et auxquels le Haut comité compte s'impliquer et participer activement en 2013 ainsi que les années suivantes.

En 2012, le dynamisme et l'énergie du Haut comité ont également pu à nouveau s'exprimer dans le cadre des travaux d'un nouveau groupe de travail consacré au projet Cigéo, travaux confortés par une saisine de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie D. Batho. L'année 2013 sera mise à profit pour poursuivre et finaliser les travaux de ce GT Cigéo, en ayant à cœur d'élaborer un rapport lisible et accessible à tous, permettant de mettre à plat, de façon objective et factuelle, les questions qui se posent sur l'inventaire des déchets destinés à Cigéo ainsi que sur la transparence du processus décisionnel qui conduit aujourd'hui au projet Cigéo.

L'année 2013 sera la dernière année pleine d'activité de ce premier mandat du Haut comité, dont les travaux menés devront dans la mesure du possible respecter la structure collégiale du Haut comité afin de toujours favoriser l'expression et la confrontation des différents points de vue, parfois contradictoires, mais toujours dans le respect des sensibilités de chacun.

## 5 Annexe

### Glossaire

ANCCLI	Association nationale des comités et commissions locales d'information
ANDRA	Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs
ASN	Autorité de sûreté nucléaire
ASND	Autorité de sûreté nucléaire pour les activités et les installations intéressant la défense
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CCSDN	Commission consultative du secret de la défense nationale
CEA	Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives
CLI	Commission locale d'information
CNDP	Commission nationale du débat public
CPDP	Commission particulière du débat public
DGEC	Direction générale de l'énergie et du climat du MEDDE
DGPR	Direction générale de la prévention des risques du MEDDE
DSND	Délégué à la sûreté nucléaire et à la radioprotection pour les activités et installations intéressant la Défense
EDF	Electricité de France
EPR	<i>European Pressurized water Reactor</i> (réacteur européen à eau pressurisée – nouveau type de réacteur nucléaire développé par AREVA NP)
HCTISN	Haut comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire
HFDS	Haut fonctionnaire de défense et de sécurité auprès du MEDDE
INB	Installation nucléaire de base
INBS	Installation nucléaire de base secrète
INES	L'échelle internationale des événements nucléaires (de l'anglais <i>International Nuclear Event Scale</i> ) sert à mesurer la gravité d'un accident nucléaire.
IRSN	Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire
MEDDE	Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie
MSNR	Mission sûreté nucléaire et radioprotection
OPECST	Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques
PNGMDR	Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs